

SEANCE	26 mars 2010 CG-6-2594
Direction du Développement	Direction du développement

CONTRAT CENTRE-VILLE DES MUREAUX

Contexte d'intervention

Les contrats centre ville ont été mis en place dans le cadre du dispositif exceptionnel du Conseil général des Yvelines pour la reconquête urbaine des centres-villes de communes ayant vocation à se développer en tant que pôles d'emploi et lieu d'accueil d'une offre résidentielle diversifiée, sur une durée de 3 ans.

La commune des Mureaux (32 942 habitants), partie prenante de l'Opération d'Intérêt National (OIN) Seine Aval, vise à l'horizon des 20 prochaines années à promouvoir un développement au bénéfice de l'ensemble du territoire de la Seine Aval.

Après s'être engagée dans un Contrat de Développement de l'Offre Résidentielle et avoir signé une convention avec l'Agence Nationale de Renovation Urbaine pour la diversification de son parc de logements, la commune souhaite aujourd'hui gagner en attractivité par la **reconquête de la qualité urbaine et de la diversité commerciale de son centre-ville**.

Le projet de reconquête urbaine du centre-ville

1°) Amélioration des conditions d'accessibilité et de stationnement (modification partielle de la circulation, mise en œuvre d'une nouvelle politique de stationnement en centre-ville, développement de transports en commun structurants).

2°) Amélioration du cadre urbain (réaménagement de l'entrée sud et requalification de la rue Jean-Monnet, en lien avec le transfert du marché, création d'un quartier « centre-gare » répondant aux ambitions de développement des Mureaux, extension du centre-ville vers le secteur des berges de Seine et les quartiers sud).

3°) Amélioration des conditions d'implantation des activités commerciales et artisanale (transfert du marché à proximité du pôle gare afin que le quartier « centre-gare » devienne un lieu d'échange et non de passage, maintien ou restructuration des commerces de proximité).

Le projet bénéficie d'un soutien du Département au titre du contrat de centre-ville :

L'aide à l'investissement du département, accordée à la commune au titre du présent contrat, est mobilisée sur l'aménagement de l'entrée sud du centre-ville et le transfert du marché afin d'améliorer le coeur du centre-ville et s'assurer du développement et du maintien du commerce de proximité et des activités artisanales.

Ces aménagements devront s'intégrer dans un projet cohérent de requalification du linéaire commercial stratégique. Le traitement des espaces publics du centre-ville (place de la Mairie, rue Paul Doumer, entrée sud, rue Jean Monnet) devra être harmonisé afin de créer une identité partagée entre les différents espaces du centre-ville, ce qui garantira son attractivité et sa fréquentation.

Le coût des travaux se répartit comme suit :

Opérations	Montant des travaux HT (en euros)	Montant plafonné HT (en euros)	Taux en %	Montant de la subvention (en euros)	Echéancier
Aménagement entrée sud du centre-ville - carrefour boulevard Victor Hugo-rue P. Doumer et J. Cessou)	1 411 094	1 215 000	35%	425 250	2010-2011
Transfert du marché du centre-ville	285 000	285 000	35%	99 750	2010
TOTAL	1 696 094	1 500 000	35%	525 000	

FINANCEURS	Montant des financements	Part des financements
Etat (FISAC 2 ^{ème} tranche)	138 897	8%
Etat (FISAC – Energie)	54 843	3%
Conseil général	525 000	31 %
Commune	977 354	58%
Total des participations	1 696 094	100%